

APPEL À PRESTATION

Liste des meublés et/ou Open System PRO

Été 2024 & Hiver 2024 - 2025

Le Corbier, le 9 octobre 2023

Mesdames, Messieurs les loueurs de meublés,

Voici notre nouvel appel à prestation pour l'année prochaine, soit pour l'été 2024 et l'hiver 2024-2025. Vous trouverez également [en cliquant ICI](#) notre nouveau guide pratique pour l'hiver 2023-2024.

Le bulletin d'adhésion est à nous retourner scanné par retour de ce mail ou par courrier, **daté et signé** avant :

Le lundi 30 octobre 2023.

Pour 2024, les montants de votre partenariat avec l'EPIC Corbier Tourisme (Etablissement Public Industriel et Commercial), ont été validés par le Comité de Direction le 02 octobre 2023 aux tarifs indiqués sur le bulletin d'adhésion ci joint.

Informations complémentaires :

- Le Syndicat Intercommunal de Vallée de l'Arvan et des Villards (SIVAV) qui fournit à tous les Offices de Tourisme des Sybelles l'Outil « Open System Pro », conduit actuellement une étude pour un éventuel changement de logiciel. C'est pour cette raison qu'il est indiqué dans le bulletin d'adhésion « Open system Pro ou équivalent ». Cette étude permettra de concurrencer les différents prestataires de logiciel de disponibilités et réservations en ligne. Notre but étant de proposer à nos propriétaires le meilleur outil de commercialisation. Nous vous tiendrons informé de cette évolution dans les mois à venir. Nous souhaitons vous informer que ceci n'engage en rien votre adhésion à l'Outil, qui sera, si changement il y a, à minima aussi performant que l'actuel. 😊

NOUVEAUTÉS

- **IMPORTANT : ATTENTION => changement, aucun règlement n'est à envoyer à l'Office de Tourisme avec le bulletin d'adhésion. Vous recevrez directement de la part de la trésorerie un avis à payer courant mars 2024. Aucun remboursement ne sera possible après validation de votre inscription, soyez vigilants lorsque vous choisissez votre formule d'adhésion.**
- Pour les propriétaires adhérents à la LLP, nous vous proposons plus de visibilité avec **3 photos au lieu de 1 et 25 mots (255 caractères) pour le descriptif au lieu de 10**. Pensez donc à bien compléter le formulaire qui vous sera envoyé dans un prochain mail (les parties : descriptif court + illustration).

RAPPEL CLASSEMENT

- Les critères du classement de notre Office de Tourisme exigent de ne communiquer que sur les meublés **classés** : cela concerne l'Open System Pro et les meublés des loueurs particuliers avec fiche individuelle par logement sur le site internet. Seuls les meublés classés sont diffusés en cas de demande d'hébergement. Les « non classés » de la liste des loueurs particuliers sont uniquement publiés sur notre site internet sur une liste PDF. Attention, sans nouvelles et justificatifs de votre part, votre meublé apparaîtra comme « non classé » pour la prochaine cotisation.
- Pour les propriétaires de meublés « non classés », sachez que si vous faites la demande de Classement des meublés de tourisme en même temps que le Label « Qualité Hébergement », vous pourrez bénéficier de l'avantage « Corbier Plus ». Celui-ci récompense les propriétaires qui entrent dans la démarche de classement. Il est offert sous forme de bons d'achat de 25€ (par lit classé) non nominatifs, à valoir sur des forfaits de ski 6 jours Sybelles sur la saison hivernale suivant la date de classement. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Elodie par mail à hebergement@le-corbier.com
- Les meublés "en cours de classement" sans justificatif de classement réalisé ou en cours au 01/04/2024, seront considérés comme « non classés » pour la saison d'hiver 2024-2025.
- Vérifiez bien la date de validité de votre classement ! En effet, ce dernier est valable 5 ans. Pensez donc à le renouveler sinon votre meublé deviendra "non classé".

AUTRES

- Nous vous rappelons que la **remise de clés** doit se faire dans la légalité (via une personne / société déclarée). Renseignements : URSSAF ou service des impôts.
- **Partenariat photos** : Vous le savez, les photos des hébergements dans les annonces de locations sont primordiales pour un client lors de sa recherche de location de vacances ! En effet, c'est la photo qui va déterminer son choix et s'il décide de cliquer pour plus de renseignements ! Nous avons donc conclu un « partenariat » avec 1 photographe professionnel afin de vous faire bénéficier de tarifs préférentiels sur des packs de 10 photos. **(115€ au lieu de 125€)**.
Ce partenariat s'adresse aux propriétaires adhérents à l'Office de Tourisme du Corbier ou propriétaires ayant obtenu le label "Qualité Hébergement Corbier".
Pour recevoir votre bon de réduction, nous vous invitons à nous contacter par mail à hebergement@le-corbier.com
Notre partenaire : BUCHOT Jessica

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercions pour votre confiance et votre collaboration.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos respectueuses salutations.

Sabine & Elodie
Service disponibilités et réservations

M. Arnaud GUYON
Directeur Corbier Tourisme